

**DIMANCHE**

12 MAI 1833.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue de la Préfecture, n. 6; chez M. BARON, libraire, rue Clermont; chez M. BABEUF, libraire, rue Saint-Dominique; et chez M. PERRÉ, imprimeur du Journal, rue St-Dominique. — A PARIS, au cabinet littéraire de M. Raçon, passage du Caire, n. 103. Et à l'Office-Correspondance de MM. BRES-SON ET BOURGOIN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

Et chez tous les libraires et directeurs des postes des départemens.



**TROISIEME ANNEE.**

185.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

# LA GLANEUSE,

**JOURNAL POPULAIRE.**



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

## ÉPHÉMÉRIDES

### DU JUSTE-MILIEU.

12 mai 1831, condamnation du *Spécimen*, du journal le *Français*, 6 mois et 3000 francs; désordres à Mirval-Hérault. 13 mai 1832, saisie de la *Carricature*; acquittement du *National*.

## Banquet.

Les Républicains Lyonnais avaient décidé qu'un banquet serait offert aux défenseurs de la presse, et cette fête paraissait devoir réunir plusieurs milliers de citoyens. Le pouvoir doctrinaire s'en effraya, car il est de la nature de tout gouvernement impopulaire d'avoir peur des grandes assemblées.

Il fallut, à tout prix, empêcher celle qui se préparait ou en obtenir des désordres et des malheurs qu'on pût attribuer au parti patriote.

Les agens de l'autorité publièrent des ordonnances tellement attentatoires à la liberté des citoyens qu'elles suffirent pour jeter l'inquiétude et le trouble dans la population Lyonnaise.

La commission qui avait été nommée pour organiser le banquet, sentit alors qu'il était de son devoir d'en suspendre l'exécution plutôt que d'exposer cette manifestation d'esprit public à rien perdre de son caractère pacifique.

Les journaux républicains usèrent de toute leur influence sur les habitans pour les inviter à rester paisibles et froids en présence des provocations de la police, et l'époque du banquet fut retardée de huit jours.

L'agitation se calma, mais ceux qui avaient voulu le désordre, n'abandonnèrent pas pour cela l'espoir de le faire naître. — Ils reçurent l'ordre et ils annoncèrent l'intention bien arrêtée de s'opposer par la force à la réunion qui se préparait. Les commissaires ne durent pas céder à une pareille menace: la prétention d'empêcher des citoyens de se réunir était illégale; ils regardèrent comme d'un bon exemple de résister à la violence et à l'illégalité.

Selon eux, ceux dont le premier devoir serait de répandre l'amour de l'ordre et le respect de la loi, se joueraient moins de l'intérêt des citoyens s'ils étaient sûrs de rencontrer toujours chacun d'eux disposé à défendre son droit au péril de son existence. Selon eux il n'y aura de peuple en France et dans quelque pays que ce soit, que le jour où le peuple pourra se réunir en toute liberté pour s'animer des grandes pensées de la place publique.

Les républicains savent que leurs convictions ne vivent et ne se répandent qu'à force de lumière et de publicité. — Ils ne se trouvent jamais plus à l'aise que dans ces grandes assemblées où les conceptions de chacun se grandissent pour devenir les conceptions de tous; où l'intelligence humaine se retrempe, où le sentiment de la liberté s'épure, et d'où la pensée, d'abord froide et sans puissance, s'échappe bouillonnante pour vivifier toutes les parties du corps social.

C'est sous l'influence de ces convictions, que les membres de la commission annoncèrent hautement l'intention de ne pas céder aux arrêtés dont ceux-là même qui en ont fait couvrir les murs ne craignent pas d'avouer l'illégalité.

Mais les termes de la question ne tardèrent pas à être tout-à-fait changés. — Les membres de la commission exécutive acquirent la certitude que les dépositaires du pouvoir ne se borneraient pas à opposer une résistance inoffensive à la réunion projetée. — Ils surent que les garnisons de toutes les villes voisines étaient appelées; qu'on faisait venir l'artillerie du parc de Valence; que soixante mille hommes seraient dans la ville ou hors la ville à peu de distance, et ils se demandèrent s'il était possible qu'un pareil déploiement de forces militaires ne cachât pas de sinistres projets. — Ils se rappelèrent les funérailles du général Lamarque, l'imposante démonstration des cent cinquante mille citoyens qui suivirent son cercueil aux cris de *vive la liberté!* et les provocations de la police, et le canon de St-Méry. Ils se demandèrent ce qu'aurait à faire dans les circonstances présentes, un pouvoir peu scrupuleux sur le choix de ses moyens, et qui perd

chaque jour quelques-unes de ses chances de vie, et ils se dirent, après avoir interrogé le passé et envisagé le présent, qu'il n'avait plus d'espoir que dans l'émeute. — Il leur parut possible alors que quelques hommes eussent rêvé pour Lyon un 6 juin, et dès que cette pensée se fut emparée de leur esprit, il ne leur fut plus permis d'assumer à eux seuls la responsabilité d'une détermination violente, car quelles qu'aient pu être les conséquences du 6 juin sur l'esprit public, rien au monde ne peut effacer le deuil de cette triste journée, rien au monde ne peut consoler les patriotes de la mort des héros de St-Méry.

La détermination à prendre ne pouvait plus appartenir seulement aux membres de la commission exécutive, car elle intéressait toute la France : le banquet civique pour lequel les patriotes lyonnais n'avaient préparé que des chants de fraternisation pouvait se charger de cyprès. Un député après avoir promis de venir s'asseoir au milieu de nous venait de retirer sa promesse dès qu'il avait vu les efforts des agitateurs : ce n'était pas trop faire en pareilles circonstances que de consulter les défenseurs de la presse républicaine auxquels le banquet devait être offert. Ils furent consultés et ils répondirent sans hésiter : « Renoncez à la fête que vous avez préparée, car le pays nous demanderait compte du sang qui pourrait y couler, et notre sainte cause n'a pas besoin de sang. Renoncez à cette fête car la violence seule de ceux qui ont voulu l'empêcher, suffit pour prouver à la France les progrès du parti républicain et la terreur qu'il inspire à ses ennemis. Renoncez à ce banquet, car notre position est trop belle et notre triomphe trop certain pour que nous l'abandonnions aux hasards d'une bataille à laquelle ceux-là seuls peuvent nous appeler, qui désespèrent aujourd'hui de leur fortune. — Nous marchons chaque jour et à chaque heure sans nous arrêter, déjà nous avançons ceux qui barrent notre passage, pourquoi donc retourner à eux pour les prendre à corps quand ils ne peuvent plus nous atteindre : Poursuivons notre course. »

Les commissaires ne s'en tinrent pas là ; des députations étaient venues de plusieurs départemens : elles apportaient des déclarations républicaines de nos frères de la Seine, du Cantal, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, du Cher, de l'Hérault, de l'Ain, de l'Isère, et de la Côte-d'Or. Ils furent consultés et ils firent la même réponse que les défenseurs de la presse républicaine. « Nous nous sommes vus tous, répondirent-ils, et ce que chacun de nous apprend aujourd'hui de ceux qu'il écoute ne fait que retremper notre confiance commune. — Montrons donc que si nous sommes les plus forts, nous sommes aussi les plus raisonnables et les plus patients, et que chacun de nous reporte dans son département les impressions que lui aura laissées le calme imposant du parti républicain. »

Les membres de la commission exécutive avaient fait tout ce que devait leur suggérer la délicatesse de leur position. Ils renoncèrent au banquet et en informèrent la population lyonnaise par un acte qui fut publié dans le *Précurseur* du 10 mai et dans un supplément au numéro 184 de la *Glaneuse*. Mais cette résolution ne pouvait satisfaire ceux qui avaient compté sur de la violence, qui en avaient promis peut-être et qui voyaient échapper leur proie. — Ils avaient tenté d'exciter l'émeute dans les premiers jours de mai, et les journaux républicains avaient déjoué leurs efforts. — Ils avaient ap-

pelé contre nous l'artillerie de Valence et nous refusions un combat sur l'issue duquel la France aurait à gémir quels que pussent être les vainqueurs. — Il ne leur restait plus que les ressources de la calomnie et l'espoir de diviser les patriotes. — Ils y eurent recours.

On répéta dans Lyon que la *Glaneuse*, qui, après avoir annoncé le banquet, venait d'apprendre à ses lecteurs qu'il n'aurait pas lieu, s'était vendue au pouvoir, on alla jusqu'à préciser la somme qu'elle avait reçue, et on répandit par milliers dans la ville et par la voie de la poste, un ignoble pamphlet dans lequel on accusait les rédacteurs de notre journal de vouloir s'approprier le produit de la souscription destinée au banquet.

Les lâches qui ont déjà eu recours à la presse clandestine pour falsifier notre correspondance, et qui font aujourd'hui usage du même moyen pour nous diffamer, ignorent donc que les journaux républicains rendent un compte public de toutes les souscriptions qui leur sont adressées. Ils ignorent donc qu'une somme déposée entre nos mains pour une destination quelconque ne peut recevoir que cette destination et que dès que l'emploi indiqué n'existe plus, tous ceux qui l'ont versée doivent venir la reprendre !

En vérité, nous n'avions pas demandé à nos ennemis de servir ainsi notre cause de tout l'odieuse dont ils viennent de se couvrir en cette circonstance. Mais puisqu'ils ont voulu encore aujourd'hui nous être en aide, que leur volonté soit faite et que Dieu les assiste, car la compassion est dans notre cœur et nous ne leur rendrons que mépris pour injures et nous n'aurons que pitié pour leur impuissance !

Leurs diffamations anonymes nous ont trouvés froids, car il n'est pas possible qu'une population laborieuse et raisonnable se laisse égarer par d'aussi odieuses et d'aussi maladroites diffamations. — Les ouvriers de Lyon ont prouvé en novembre que la victoire ne les enivre pas, et ils prouvent chaque jour qu'ils peuvent supporter les rudes atteintes de l'adversité sans que le cœur leur manque. — Les armes qui sont à l'usage de certaines gens s'émeuvent contre de pareils hommes, et il fait trop grand jour aujourd'hui pour que les efforts de la calomnie puissent avoir quelque portée.

Il sera dit, et nul n'en perdra le souvenir, qu'une réunion qu'aucune loi ne défendait a été préparée par les patriotes lyonnais ; que les agens du pouvoir se sont *illégalement* opposés à cette réunion, et qu'en présence de la violence et des collisions que les zélés défenseurs de la royauté-bourgeoise voulaient susciter entre les citoyens et leurs frères de l'armée, la population lyonnaise est restée calme et impassible, parce qu'elle sait de quel poids sont ses déterminations et ses actes sur les destinées de la France. Il sera dit qu'après les apprêts d'une grande fête, et malgré les inspirations patriotiques qu'on y aurait ressenties, et les souvenirs que chacun en aurait rapportés, tous se sont abstenus de s'y rendre dès qu'il y a eu devoir à s'abstenir ; et il résultera de ce fait un grand enseignement pour le pays, c'est qu'il y a désormais unité entre tous les vrais patriotes, et que la maxime *diviser pour régner*, qui a toujours été le mot d'ordre et le moyen de salut de toute monarchie, s'efface avec l'éclat du bandeau royal, et n'est plus qu'une lettre morte au milieu des formules vivantes qui ne tarderont pas à s'échapper de toutes les bouches, parce qu'elles résument les impé-

rieuses nécessités de notre époque et les besoins de notre civilisation.

## BANQUET.

La COMMISSION EXÉCUTIVE du banquet qui devait être offert aux défenseurs de la presse républicaine de Lyon, prévient MM. les COMMISSAIRES qu'ils pourront se présenter dès aujourd'hui samedi, au bureau de la *Glaneuse*, de midi à 3 heures, et de 8 à 10 heures du soir, pour retirer le montant des sommes qu'ils ont déjà versées, afin qu'ils le puissent immédiatement rendre à chacun des souscripteurs.

RIVIÈRE CADET, trésorier de la Commission.

## Procès de la *Glaneuse*.

Notre gérant comparait hier devant le jury. Huit numéros étaient incriminés, et la défense a été présentée par M<sup>c</sup> Dupont, avec une finesse de raillerie et une verve qui a constamment excité l'intérêt et les transports d'un immense auditoire. Nous ne pouvons esquisser aujourd'hui qu'en courant la physionomie de ce procès dont notre prochain numéro contiendra le compte-rendu. Dès l'ouverture de la salle on remarquait sur les bancs un grand nombre de patriotes venus des pays voisins, et parmi eux les rédacteurs de plusieurs journaux de départemens.—Tout le barreau de Lyon se pressait dans le prétoire. — Les yeux se portaient surtout sur MM. Charles Philipon, gérant de la *Caricature*, et Trélat, gérant du *Patriote du Puy de Dôme*, dont la présence signalée dans le public excitait le plus vif intérêt.

M. Nadaud a lu un réquisitoire qui ressemblait à tous ceux de la restauration, et où le juste-milieu recevait le tribut d'hommages qui s'est adressé pendant quinze ans aux augustes princes de la branche aînée, mais les éloges immodérés prodigués par cet orateur à la fermeté et à la dignité du gouvernement du roi, ayant excité des murmures et des sifflets dans l'auditoire, M. le président a cru devoir faire évacuer la salle. — A la reprise de l'audience M. Granier a pris la parole, et l'avocat-général a demandé l'insertion au procès-verbal de quelques-unes des phrases prononcées dans la défense. — Les rigueurs de M. Nadaud ne devaient pas s'arrêter là. — La première partie de la plaidoierie de M<sup>c</sup> Dupont avait été une discussion ou plutôt une sorte de causerie dont la finesse et la simplicité venaient de captiver au plus haut degré l'attention de tous les assistans; dans la seconde partie, l'orateur s'est élevé à des élans de la plus haute éloquence; mais au moment le plus brûlant de sa brillante improvisation, M. Nadaud ne pouvant concevoir la franchise d'un avocat qui s'annonçait républicain, a interrompu M<sup>c</sup> Dupont et a requis l'insertion de ses paroles au procès-verbal.

« Nous ne paraissons pas concevoir de la même manière la défense que je présente à MM. les jurés, s'est écrié M. Dupont, venez prendre ma place plutôt que de m'interrompre et défendez vous-même l'accusé. — Dieu m'en garde, répliqua M. Nadaud, je ne veux prendre votre place sous aucun rapport. — Ni moi la vôtre pour tout au monde. »

Le talent de l'avocat qui semblait devoir souffrir des

interruptions continuelles, de la petite guerre et des taquineries qu'il a eu à supporter à la fin de sa plaidoierie, les a constamment dominées de toute sa puissance. M. Dupont a parlé plus de quatre heures.

Neuf questions ont été soumises à MM. les jurés, et tous les assistans ont voulu attendre l'issue de la délibération qui a duré une heure et demie. — A six heures le chef du jury a donné lecture des réponses négatives sur tous les points. Des bravos et des applaudissemens ont éclaté dans l'auditoire malgré la présence d'un grand nombre de baïonnettes dans toutes les parties de la cour d'assises.

Il serait difficile de présenter l'aspect de la salle au moment où l'acquittement de la *Glaneuse* a été proclamé. — Chacun donnait un libre cours aux réflexions que lui inspirait cet éclatant témoignage de progrès de l'esprit public. — L'éloge du jury était dans toutes les bouches et M. Granier et son défenseur ont été salués jusqu'à leur domicile par les plus vives acclamations. — Tout cela ne prouve guère, disait-on, que l'astre de la république pâlisce, et il est rassurant pour l'avenir de voir les jurés comprendre que la liberté de la presse renferme en elle tous les élémens de prospérité de notre pays.

On nous dit que l'acquittement de la *Glaneuse* a été prononcé à l'unanimité. C'est une réponse qui en vaut bien une autre aux protestations d'amour et aux déclamations monarchiques de M. l'avocat-général. La *Glaneuse* émet librement ses convictions dans chacun de ses numéros. Elle les a professées plus explicitement que jamais dans sa défense; elle est républicaine, elle a protesté du peu de cas qu'elle fait de la monarchie, elle a parlé avec fort peu de révérence de tous les hauts et puissans personnages qui prétendent la raffermir sur ses ruines, et pourtant elle est sortie victorieuse du nouveau combat qui vient de lui être livré.

Si, comme l'ont dit M. le président et M. Nadaud lui-même, le jury est l'expression fidèle de la pensée publique, cette pensée vient de se révéler en cette circonstance assez hautement pour convaincre les plus incrédules; nous l'avons déjà dit plus d'une fois et nous le répétons, la tribune la plus féconde pour les progrès de la raison publique, c'est maintenant la cour d'assises.

Au moment où nous terminons ces réflexions, nous apprenons que M. l'avocat-général Nadaud vient de recevoir la décoration de la Légion d'Honneur. — Est-ce à cette munificence de la royauté citoyenne qu'on devait attribuer le zèle vraiment extraordinaire que le nouveau chevalier a déployé en cette circonstance dans l'exercice de ses rigoureuses fonctions?

MM. les jurés qui ont acquitté la *Glaneuse* sont : MM. Bariot; Baudoy, Cadier, Chesne, Combrichon, Coulet, Faure, Freydier-Dubreuil, Rival, Subit, Thomasson et Lecourt.

A M. le rédacteur de la *GLANEUSE*.

Lyon, 11 mai 1833.

Monsieur,

J'ai reçu hier par la poste deux paquets contenant chacun 6 exemplaires d'une circulaire datée de Lyon, 9 mai 1833; cette circulaire donne rendez-vous dans votre bureau pour aujourd'hui à 5 heures du soir, à

l'effet de provoquer une explication sur l'emploi des fonds déjà reçus des souscripteurs du banquet.

Elle est signée :

*Un des souscripteurs du banquet,*  
RÉPUBLICAIN DE CONVICTION.

Indigné d'une pareille conduite, qui ne peut être celle d'un républicain, car l'auteur anonyme cherche à exciter une réunion tumultueuse sous le prétexte d'avoir des explications. Je prends la plume pour protester contre la pensée de cette assemblée, émise sans doute par des fauteurs de troubles.

L'empressement et le mode que l'on suit pour faire cette réclamation, nous indiquent assez qu'elle ne peut venir que d'hommes mécontents de ce qu'il n'y aura pas d'émeute, et qui en veulent avoir à tout prix.

En conséquence, mes camarades et moi dédaignerons la circulaire provocatrice et les calomnies qu'elle contient, et nous attendrons que la commission ait présenté ses comptes, ce qu'elle ne manquera pas de faire sous le plus court délai.

J'ai l'honneur de vous saluer.

MEUNIER,

*Républicain-souscripteur, rue Raisin n. 9.*

*Note du rédacteur.* — L'avis du trésorier de la commission, inséré ci-dessus, répond à la lettre qu'on vient de lire. Les souscripteurs n'ont aucun compte à attendre; leur souscription leur sera intégralement rendue par les commissaires qui leur ont remis les billets. Quant aux calomnies contenues dans la circulaire, nous pouvons assurer au citoyen Meunier, que les hommes qu'elle attaque sont trop connus et trop au dessus d'aussi ignobles menées, pour y avoir prêté la moindre attention.

## NOUVELLES

### INTÉRIEUR.

PARIS.

Tout le monde a remarqué avec quelle indécente profusion, on a jeté la croix de la Légion d'honneur et les avancements dans cet ordre à des hommes indignes de cette distinction, telle que les préjugés la font encore!

Les dernières promotions ont été tout-à-fait en rapport avec les habitudes ordinaires du juste-milieu.

Au nombre des hommes récompensés nous remarquons M. Le Comte d'Aster, qui possédait sous la restauration toute la confiance de Charles X. D'après les bruits qui coururent alors, il aurait été du très petit nombre d'hommes auxquels on avait fait la confiance des ordonnances; aussi lui avait-on confié le commandement du camp de St-Omer, à peine l'insurrection populaire avait-elle éclaté qu'il reçut l'ordre de faire avancer des troupes, et il s'était mis en mesure lorsque les nouvelles et l'enthousiasme lui apprirent la victoire du peuple; il se trouvait alors à Lunéville.

Voilà l'homme auquel le gouvernement né de l'insurrection donne la croix de grand officier.

Par la même ordonnance M. Barthe le *carbonaro*, M. Guizot de Gand, et M. d'Argout du drapeau tricolore, ont été jetés pêle-mêle parmi les commandeurs!....

Qui voudra désormais de cette pauvre croix? Et tous ces gens disent qu'ils ne travaillent pas aux institutions républicaines! ils connaissent donc bien mal la portée de leurs actes!....

## BULLETIN DES ANNONCES.

### Maladies secrètes

ET DE LA PEAU.

#### Sirop végétal de salsepareille,

*Préparé par COURTOIS, pharmacien, à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.*

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et véruérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acetés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger.

### MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vêlar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachemens de sang ou émo-phisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez COURTOIS, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

#### AVIS RELATIF AU SIROP DE VÊLAR.

M. Courtois prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage du sirop de Vêlar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne de Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à du Sirop de Vêlar de la pharmacie de Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

Mécanique ronde et longue à vendre, place des Pénitens-de-la-Croix, n. 10, au magasin d'en bas.

J. A. GRANIER, Gérant.



# LA GLANEUSE,

SUPPLÉMENT AU N. 185.



Les Républicains Lyonnais avaient décidé qu'un banquet serait offert aux défenseurs de la presse, et cette fête paraissait devoir réunir plusieurs milliers de citoyens. Le pouvoir doctrinaire s'en effraya, car il est de la nature de tout gouvernement impopulaire d'avoir peur des grandes assemblées.

Il fallut, à tout prix, empêcher celle qui se préparait ou en obtenir des désordres et des malheurs qu'on pût attribuer au parti patriote.

Les agens de l'autorité publièrent des ordonnances tellement attentatoires à la liberté des citoyens qu'elles suffirent pour jeter l'inquiétude et le trouble dans la population Lyonnaise.

La commission qui avait été nommée pour organiser le banquet, sentit alors qu'il était de son devoir d'en suspendre l'exécution plutôt que d'exposer cette manifestation d'esprit public à rien perdre de son caractère pacifique.

Les journaux républicains usèrent de toute leur influence sur les habitans pour les inviter à rester paisibles et froids en présence des provocations de la police, et l'époque du banquet fut retardée de huit jours.

L'agitation se calma, mais ceux qui avaient voulu le désordre, n'abandonnèrent pas pour cela l'espoir de le faire naître. — Ils reçurent l'ordre et ils annoncèrent l'intention bien arrêtée de s'opposer par la force à la réunion qui se préparait. Les commissaires ne durent pas céder à une pareille menace: la prétention d'empêcher des citoyens de se réunir était illégale; ils regardèrent comme d'un bon exemple de résister à la violence et à l'illégalité. Selon eux, ceux dont le premier devoir serait de répandre l'amour de l'ordre et le respect de la loi, se joueraient moins de l'intérêt des citoyens s'ils étaient sûrs de rencontrer toujours chacun d'eux disposé à défendre son droit au péril de son existence. Selon eux il n'y aura de peuple en France et dans quelque pays que ce soit, que le jour où le peuple pourra se réunir en toute liberté pour s'animer des grandes pensées de la place publique.

Les républicains savent que leurs convictions ne vivent et ne se répandent qu'à force de lumière et de publicité. — Ils ne se trouvent jamais plus à l'aise que dans ces grandes assemblées où les conceptions de chacun se grandissent pour devenir les conceptions de tous; où l'intelligence humaine se retrempe, où le sentiment de la liberté s'épure, et d'où la pensée, d'abord froide et sans puissance, s'échappe bouillonnante pour vivifier toutes les parties du corps social.

C'est sous l'influence de ces convictions, que les membres de la commission annoncèrent hautement l'intention de ne pas céder aux arrêtés dont ceux-là même qui en ont fait couvrir les murs ne craignent pas d'avouer l'illégalité.

Mais les termes de la question ne tardèrent pas à être tout à fait changés. Les membres de la com-

mission exécutive acquirent la certitude que les dépositaires du pouvoir ne se borneraient pas à opposer une résistance inoffensive à la réunion projetée. — Ils surent que les garnisons de toutes les villes voisines étaient appelées; qu'on faisait venir l'artillerie du parc de Valence; que soixante mille hommes seraient dans la ville ou hors la ville à peu de distance, et ils se demandèrent s'il était possible qu'un pareil déploiement de forces militaires ne cachât pas de sinistres projets. — Ils se rappelèrent les funérailles du général Lamarque; l'imposante démonstration des cent cinquante mille citoyens qui suivirent son cercueil aux cris de *vive la liberté!* et les provocations de la police, et le canon de St-Méry. Ils se demandèrent ce qu'aurait à faire dans les circonstances présentes, un pouvoir peu scrupuleux sur le choix de ses moyens, et qui perd chaque jour quelques-unes de ses chances de vie, et ils se dirent, après avoir interrogé le passé et envisagé le présent, qu'il n'avait plus d'espoir que dans l'émeute. — Il leur parut possible alors que quelques hommes eussent rêvé pour Lyon un 6 juin, et dès que cette pensée se fut emparée de leur esprit, il ne leur fut plus permis d'assumer à eux seuls la responsabilité d'une détermination violente, car quelles qu'aient pu être les conséquences du 6 juin sur l'esprit public, rien au monde ne peut effacer le deuil de cette triste journée, rien au monde ne peut consoler les patriotes de la mort des héros de St-Méry.

La détermination à prendre ne pouvait plus appartenir seulement aux membres de la commission exécutive, car elle intéressait toute la France: le banquet civique pour lequel les patriotes lyonnais n'avaient préparé que des chants de fraternisation pouvait se charger de cyprès. Un député après avoir promis de venir s'asseoir au milieu de nous venait de retirer sa promesse dès qu'il avait vu les efforts des agitateurs: ce n'était pas trop faire en pareilles circonstances que de consulter les défenseurs de la presse républicaine auxquels le banquet devait être offert. Ils furent consultés et ils répondirent sans hésiter: « Renoncez à la fête que vous avez préparée, car le pays nous demanderait compte du sang qui pourrait y couler, et notre sainte cause n'a pas besoin de sang. Renoncez à cette fête car la violence seule de ceux qui ont voulu l'empêcher, suffit pour prouver à la France les progrès du parti républicain et la terreur qu'il inspire à ses ennemis. Renoncez à ce banquet, car notre position est trop belle et notre triomphe trop certain pour que nous l'abandonnions aux hasards d'une bataille à laquelle ceux-là seuls peuvent nous appeler, qui désespèrent aujourd'hui de leur fortune. — Nous marchons chaque jour et à chaque heure sans nous arrêter, déjà nous dévancions ceux qui barrent notre passage, pourquoi donc retour-

ner à eux pour les prendre à corps quand ils ne peuvent plus nous atteindre : Poursuivons notre course. »

Les commissaires ne s'en tinrent pas là ; des députations étaient venues de plusieurs départemens : elles apportaient des déclarations républicaines de nos frères de la Seine, du Cantal, de la Corrèze, du Puy-de-Dôme, du Cher, de l'Hérault, de l'Ain, de l'Isère, et de la Côte-d'Or. Ils furent consultés et ils firent la même réponse que les défenseurs de la presse républicaine. « Nous nous sommes vus tous, répondirent-ils, et ce que chacun de nous apprend aujourd'hui de ceux qu'il écoute ne fait que retremper notre confiance commune. — Montrons donc que si nous sommes les plus forts, nous sommes aussi les plus raisonnables et les plus patients, et que chacun de nous reporte dans son département les impressions que lui aura laissées le calme imposant du parti républicain. »

Les membres de la commission exécutive avaient fait tout ce que devait leur suggérer la délicatesse de leur position. Ils renoncèrent au banquet et en informèrent la population lyonnaise par un acte qui fut publié dans le *Précurseur* du 10 mai et dans un supplément au numéro 184 de la *Glaneuse*. Mais cette résolution ne pouvait satisfaire ceux qui avaient compté sur de la violence, qui en avaient promis peut-être et qui voyaient échapper leur proie. — Ils avaient tenté d'exciter l'émeute dans les premiers jours de mai, et les journaux républicains avaient déjoué leurs efforts. — Ils avaient appelé contre nous l'artillerie de Valence et nous refusions un combat sur l'issue duquel la France aurait à gémir quels que pussent être les vainqueurs. — Il ne leur restait plus que les ressources de la calomnie et l'espoir de diviser les patriotes. — Ils y eurent recours.

On répéta dans Lyon que la *Glaneuse*, qui, après avoir annoncé le banquet, venait d'apprendre à ses lecteurs qu'il n'aurait pas lieu, s'était vendue au pouvoir, on alla jusqu'à préciser la somme qu'elle avait reçue, et on répandit par milliers dans la ville et par la voie de la poste, un ignoble pamphlet dans lequel on accusait les rédacteurs de notre journal de vouloir s'approprier le produit de la souscription destinée au banquet.

Les lâches qui ont déjà eu recours à la presse clandestine pour falsifier notre correspondance, et qui font aujourd'hui usage du même moyen pour nous diffamer, ignorent donc que les journaux républicains rendent un compte public de toutes les souscriptions qui leur sont adressées. Ils ignorent donc qu'une somme déposée entre nos mains pour une destination quelconque ne peut recevoir que cette destination et que dès que l'emploi indiqué n'existe plus, tous ceux qui l'ont versée doivent venir la reprendre !

En vérité, nous n'avions pas demandé à nos ennemis de servir ainsi notre cause de tout l'odieux dont ils viennent de se couvrir en cette circonstance. Mais puisqu'ils ont voulu encore aujourd'hui nous être en aide,

que leur volonté soit faite et que Dieu les assiste, car la compassion est dans notre cœur et nous ne leur rendrons que mépris pour injures et nous n'aurons que pitié pour leur impuissance !

Leurs diffamations anonymes nous ont trouvés froids, car il n'est pas possible qu'une population laborieuse et raisonnable se laisse égarer par d'aussi odieuses et d'aussi maladroites diffamations. — Les ouvriers de Lyon ont prouvé en novembre que la victoire ne les enivre pas, et ils prouvent chaque jour qu'ils peuvent supporter les rudes atteintes de l'adversité sans que le cœur leur manque. — Les armes qui sont à l'usage de certaines gens s'émoussent contre de pareils hommes, et il fait trop grand jour aujourd'hui pour que les efforts de la calomnie puissent avoir quelque portée.

Il sera dit, et nul n'en perdra le souvenir, qu'une réunion qu'aucune loi ne défend a été préparée par les patriotes lyonnais ; que les agens du pouvoir se sont *illégalement* opposés à cette réunion, et qu'en présence de la violence et des collisions que les zélés défenseurs de la royauté-bourgeoise voulaient susciter entre les citoyens et leurs frères de l'armée, la population lyonnaise est restée calme et impassible, parce qu'elle sait de quel poids sont ses déterminations et ses actes sur les destinées de la France. Il sera dit qu'après les apprêts d'une grande fête, et malgré les inspirations patriotiques qu'on y aurait ressenties, et les souvenirs que chacun en aurait rapportés, tous se sont abstenus de s'y rendre dès qu'il y a eu un devoir à remplir ; et il résultera de ce fait un grand enseignement pour le pays, c'est qu'il y a désormais unité entre tous les vrais patriotes, et que la maxime *diviser pour régner*, qui a toujours été le mot d'ordre et le moyen de salut de toute monarchie, s'efface avec l'éclat du bandeau royal, et n'est plus qu'une lettre morte au milieu des formules vivantes qui ne tarderont pas à s'échapper de toutes les bouches, parce qu'elles résument les impérieuses nécessités de notre époque et les besoins de notre civilisation.

## BANQUET.

La COMMISSION EXÉCUTIVE du banquet qui devait être offert aux défenseurs de la presse républicaine de Lyon, prévient MM. les COMMISSAIRES qu'ils pourront se présenter dès aujourd'hui samedi, au bureau de la *Glaneuse*, de midi à 3 heures, et de 8 à 10 heures du soir, pour retirer le montant des sommes qu'ils ont déjà versées, afin qu'ils le puissent immédiatement rendre à chacun des souscripteurs.

RIVIÈRE CADET, trésorier de la Commission.

J. A. GRANIER, Gérant.

